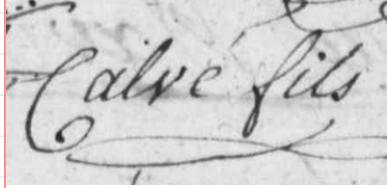


# Les Calvé aux Croisic

mercredi 9 septembre 2015 12:05

Registre des délibérations des nobles et des bourgeois - 1786-1791

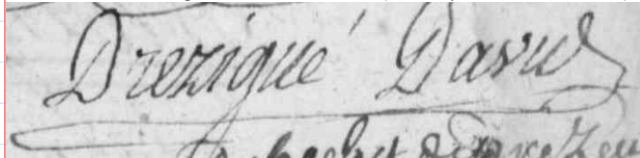
En 1786, Calvé Fils est échevin du Croisic (premier échevin à partir du 1er mai 1787)



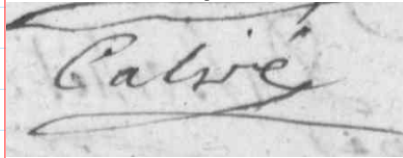
René David de Drézigué, conseiller-maire (jusqu'au 1er mai 1787)



et autre David de Drézigué, lieutenant de maire, (maire à partir du 1er mai 1787)



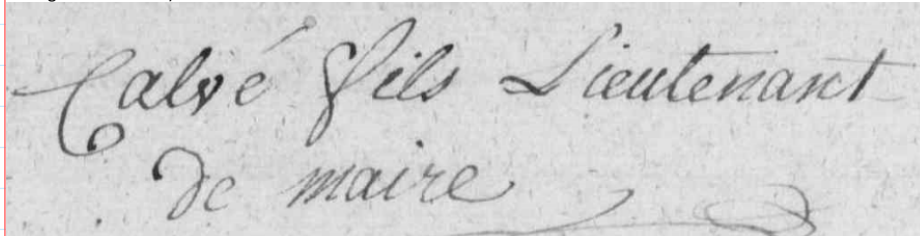
et Calvé Père, ancien marguillier



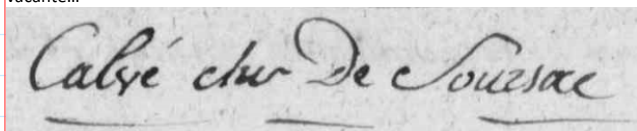
10 septembre 1787 (page 13)

À la suite du décès de David de Drézigué le jeune :

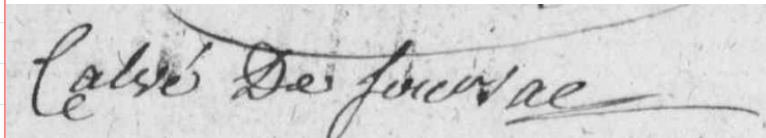
Calvé Fils, nommé lieutenant de maire à la place de David de Drézigué le jeune (qui était aussi major de la garde nationale)



Calvé père devient major de la garde nationale, sa place de premier capitaine devenant ainsi vacante...



?



(page 24, incident avec un fils insolent et son père ...)

Année 1791 (folio 120 - Affichage 120)

1er janvier 1791

René David de Drézigué, procureur de la commune

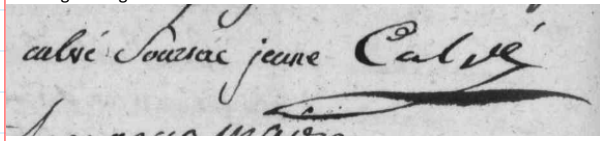
21 juin 1791 (page 145) : la municipalité se rend chez Laragon, marguillier, pour y récupérer les cinq clés, trois de la chapelle du Crucifix et deux de Saint-Goustan.

Puis vers des personnes qui ont refusé de prêter serment

24 juin 1791 (page 145) : Scrutin pour la garde nationale (206 votants).

**Calvé de Soursac le jeune** obtient 108 voix => commandant de la garde nationale, a proféré le serment.

L'assemblée a voté ses remerciements à **M. Calvé père**, lequel venait de se démettre de la dite place vu son grand âge.

A handwritten signature in cursive script, reading "Calvé de Soursac le jeune Calvé". The signature is written in dark ink on a light-colored paper.

M. Frogier a été nommé major de la garde nationale par 72 voix sur 139 et a accepté.

**Calvé Fils** et Gaudin fils en qualité de capitaines

Bagarre lors de la séance de l'après-midi...

(en marge) : M. Frogier s'est démis de ses fonctions de major par lettre adressée aux maire et officiers municipaux di 3 juillet 1791.

(en marge) : M. Calvé de Soursac s'est également démis de sa place suivant lettre en date du 3 juillet 1791.

28 juin 1791 (page 149) : Calvé de Soursac, commandant de la garde nationale propose de rassembler tous les citoyens qui la compose afin de reconnaître leurs officiers et leurs compagnies.

Fin du registre : 30 juin 1791

On a :

Calvé Père : devrait être Michel Calvé de Barjulé, décédé le 18 juin 1791, et qui a été commandant de la Garde nationale probablement pendant longtemps

Calvé Fils : devrait être Michel Calvé de Soursac...

Calvé Jeune (est en campagne en 1792) : devrait être Guillaume Calvé de Soursac, militaire

Lors du décès de Michel Calvé de Barjulé en 1791, signent "Calvé de Soursac", "Calvé de Soursac Jeune", "de Sécillon de Beaulieu" et un autre Calvé.

**Michel Calvé de Barjulé (91 ans en juin 1791 et décédé le 18 juin)**

Né le 22 février 1700 au Croisic (Loire-Atlantique) [acte au Croisic]

Décédé le 18 juin 1791 (inhumé le 19) au Croisic (Loire-Atlantique) [acte au Croisic] (91 ans)

Françoise Le Besson (de Tesson)

Dont :

**Michel-François-Guillaume Calvé de Soursac (45 ans en juin 1791)**

Né le 10 février 1746 (baptisé le 11) au Croisic (Loire-Atlantique) [acte au Croisic]

Décédé le 28 octobre 1819 à la Jalousie, à Guérande (Loire-Atlantique) [acte à Guérande]

**Louise-Thérèse Le Tresle de Kerbernard**

**Pierre-Jean-Guillaume Calvé de Soursac (35 ans en juin 1791)**

Né le 25 février 1756 (baptisé le 26) au Croisic (Loire-Atlantique) [acte au Croisic]

Décédé le 29 août 1820 à Guérande (Loire-Atlantique) [acte à Guérande] (64 ans)

Dimanche 3 juillet 1791, installation du nouveau prête ayant prêté serment

9 juillet 1791 : Refus des démissions

concernant une adresse des amis de la constitution à l'effet de convoquer les officiers de la garde nationale

Le premier officier municipal a déposé sur le Bureau une adresse de la Société des amis de la constitution de la pairie de cette ville qui lui a été remise par quatre députés de la dite Société, et par laquelle adresse ils prient la municipalité de se joindre à eux pour engager M. Le Commandant et plusieurs des officiers de la garde nationale qui sont dans l'intention de se remettre à conserver la place à laquelle la confiance publique les a élus et a signé Gallierand

Lecture faite de la dite adresse, la municipalité ne pouvant qu'applaudir au desir ardent qu'ont les amis de la constitution et de la pairie à conserver les dignes Chefs de la garde nationale, considérant quelle est animée des mêmes sentiments, et que la permission de ces M. M. lui Causerait comme à tous les bons Citoyens du pays une profonde douleur, elle a déclaré et déclare qu'étant chargée des intérêts de la Nation, elle ne peut accepter leur démission qui ferait éprouver à la commune une perte d'écèle; en conséquence arrête que Copie de la présente ainsi que de l'adresse seront envoyés à M. Le Commandant qui sera prié de les communiquer à M. M. ses officiers qui continuent d'être regardés comme Chefs

concernant la fédération

Le premier officier Municipal a de plus démontré que le 14. du present, approche l'époque glorieuse de Notre révolution; c'est le jour consacré à la fédération des français et engage tous les bons Citoyens à renouveler leur Serment.

La Municipalité Délibérant. arrête que tous les gardes Nationaux de cette ville

prendront les armes à huit heures du matin, et se rendront à l'Eglise Paroissiale pour y entendre la messe et le Te Deum qui y seront chantés et renouvelleront de serment prescrit. et donner a cette fête toute la pompe que merite la memoire du Jour.

Gallierand  
Raoul  
Coyé lepreux  
Rabibi Raoul  
Borreno Maire

14 juillet : fête de la Fédération avec Calvé Jeune en tête

24 septembre : la nouvelle constitution : Feux de joie, illuminations des maisons, cérémonies et défilés

21 octobre 1791 (page 11) : lettre de David de Drézigué pour dire qu'il ne trouve pas dans l'arrêté qu'il est interdit à des prêtres n'ayant pas prêté serment de célébrer la messe. Attendons des ordres...

Agitation pour les élections de maire

2 décembre 1791 : David de Drézigué a remontré qu'il venait de s'assurer qu'au mépris de l'arrêté du 30 septembre dernier, notifié au Sr Calvé, commandant de la garde nationale de cette ville, le dit Sr avait continué à faire pendre des armes à quelques citoyens pour faire la garde conjointement avec les volontaires en garnison; et a demandé en conséquence que la municipalité délibérerait sur les moyens de s'opposer aux suites qu'entraînerait nécessairement une désobéissance formelle à la loi.

Année 1792 (page 26)

Conflit avec Calvé sur les armes

31 mars 1792 (page 40)

Le Maire a rapporté qu'en conformité de la délibération du 29. De ce mois il  
 M. de Soursac <sup>est venu l'était transporté</sup> avec M. le J. de la Commune Chez M. de Soursac aîné  
 pour l'informer du Choix que le conseil avait fait de lui pour remplir les  
 fonctions d'administrateur de cet hôtel Dieu; que le dit Sr. Soursac leur avait  
 répondu qu'il accepterait d'autant plus volontiers cette place quelle le méritait  
 dans le cas d'être utile à ses concitoyens sur tout dans cette Classe d'hommes  
 qui doivent <sup>le plus</sup> intéresser les amis de l'humanité; qu'au surplus il se réservait  
 d'apurer lui même le conseil de ses dispositions; sur l'objet dont est cas.  
 Et à l'endroit le dit Sr. Soursac arrivé à la maison commune <sup>Dulacé</sup> a accepté  
 la place d'administrateur de l'hôtel Dieu; en conséquence M. le J. de la commune  
 lui a remis les huit pieux dont il avait été chargé par la délibération du 28.  
 du present; de tout quoi nous avons rapporté acte à l'appel que de raison  
 Arrêté en la Maison Commune du dit jour Et

Calvé Soursac aîné

23 avril 1792 (page 41) sur les contributions foncières : Calvé fils

Calvé fils

15 août 1792 (page 59) : proclamation avec la garde nationale de la suspension du pouvoir exécutif

30 septembre 1792 (page 64) : proclamation solennelle du décret d'abolition de la royauté en France, avec la garde nationale en armes

1er octobre 1792, organisation de la prestation par les fonctionnaires d'un nouveau serment d'être fidèle à la nation

2 octobre 1792 (page 65) : prestation de serment (avec les noms)

4 octobre : prestation de serment de René David de Drézigué

27 octobre 1792 (page 67) : fête avec Calvé, garde nationale  
État-civil et divorce

29 octobre 1792 : inventaire des biens des biens meubles, effets, etc. du culte.

Deux lampes mises en dépôt chez Calvé Jeune qui est absent, en campagne. La municipalité se les fera remettre sitôt le retour de Calvé jeune

31 octobre 1792 : 85 registres (listés) récupérés au presbytère (l'acte le plus ancien : 11 mai 1560)

----- Janvier 1793 : page 76 -----